

Le secteur du Bouleau

Pour permettre le relogement de personnes en habitat caravane, il est envisagé de créer une zone d'implantation au Bouleau, à Arnage. Une procédure avec concertation a été engagée pour modifier le Plu afin de rendre possible ce projet de construction.

Page modifiée le mercredi 30 octobre 2024 • Données Le Mans Métropole

Contexte



La commune d'Arnage est couverte par un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) en raison de la présence d'un dépôt Butagaz. Une parcelle, située dans le périmètre de la zone R1 "risques moyens à très forts" du PPRT, est occupée par de l'**habitat caravane** qui ne peut être maintenu sur ce site.

Compte-tenu de la spécificité de ce type d'habitat, il est nécessaire de **retrouver des possibilités d'implantation** dans la commune, afin de permettre le relogement des personnes concernées.

Localisation



© Le Mans Métropole

Le **secteur du Bouleau**, sur la route du Lude, pourrait permettre la création de ce type d'habitat. Cependant, ce foncier est aujourd'hui classé en zone naturelle au plan local d'urbanisme communautaire et ce classement ne permet pas la réalisation de ce projet.

Adaptation

Il est donc proposé d'adapter le plan local d'urbanisme afin de délimiter sur ce secteur une zone permettant l'installation d'habitat caravane.

Cette adaptation nécessite une **révision allégée** du Plu.

Calendrier

La révision allégée a été prescrite par délibération du conseil communautaire du 30 mai 2024. Le dossier fait l'objet d'une **concertation** à travers l'ouverture d'un registre à disposition à la mairie d'Arnage et au service Urbanisme-Qualité architecturale de Le Mans Métropole.

Des études d'investigation faune et flore seront engagées et permettront de préciser le périmètre du changement de zonage.

Le dossier fera par la suite l'objet de plusieurs procédures.

- Un avis de l'autorité environnementale,
- un examen conjoint des personnes publiques associées,
- une enquête publique.